

« ***De minimis non curat praetor*** » : l'homme important ne doit pas s'occuper des choses insignifiantes ou jugées mineures.

Cet adage romain ne doit pas et ne peut pas s'appliquer à ce que l'on nomme les « *petits équipements* ». En effet, que sont les « *petits* » équipements ? L'expression même invite à les définir par la négative : dans les arsenaux de nos armées, les « *petits* » équipements seraient « *ce qui reste* » quand on a passé en revue tout ce qui est plus emblématique, plus coûteux, plus spectaculaire par son ampleur, sa vitesse ou sa complexité technique.

De la poudre noire remplacée en 1886 par la poudre pyroxylée qui dégage moins de fumée, du Képi et pantalon rouge garance du soldat français de 1914 au nouvel uniforme bleu horizon du Poilu du printemps 1915, des brodequins de Félix Godillot du Second Empire aux nouvelles chaussures de combat des fantassins d'aujourd'hui, l'équipement de nos soldats n'a cessé d'évoluer vers plus de sécurité et de confort, parfois trop tardivement au fil des conflits.

Du couteau au treillis, du fusil à l'insigne, de la radio à la tenue de sport, il y a là tout un inventaire « *à la Prévert* » de matériels de toute nature, formant un ensemble assez hétéroclite, et pourtant indispensable à la cohérence capacitaire de nos forces : quelle cohérence y aurait-il à posséder les navires, les avions, les chars et les satellites les plus perfectionnés qui soient, si nos fantassins n'avaient pas de radios et de gilets pare-balles ?

Peut-être parce qu'ils sont ainsi moins visibles, parfois plus triviaux, souvent plus simples, les « *petits* » équipements ont trop longtemps pu servir de variable d'ajustement dans les arbitrages budgétaires – excessivement – difficiles des dernières décennies. En revendiquant un effort d'investissement « *à hauteur d'homme* », la loi de programmation militaire pour les années 2019 à 2025 vise à rompre avec cette dangereuse tendance.

[View Fullscreen](#)

[Aller au contenu PDF](#)